



Formulaire d'inscription au programme de l'ICIS sur les MRDP Licence d'utilisation du questionnaire EQ-5D-5L

Le présent formulaire d'inscription est utilisé pour confirmer l'intention de recueillir les données des patients lors des soins de routine à l'aide de l'EQ-5D-5L, en vertu de la licence nationale de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) pour ce questionnaire. Si une autre version de l'EQ-5D (p. ex. EQ-5D-3L, EQ-5D-Y) est nécessaire, écrivez à mrdp@icis.ca.

En utilisant l'EQ-5D, le demandeur accepte d'observer les modalités décrites à l'[annexe A](#) du présent formulaire. Dès que votre demande sera approuvée, vous recevrez des instructions sur la façon d'imprimer une version papier officielle de l'EQ-5D-5L.

Sauf dispositions contraires stipulées dans les modalités d'utilisation du programme de l'ICIS sur les MRDP, l'utilisation de l'EQ-5D-5L à des fins de recherche ou en vue de la création de versions électroniques de l'EQ-5D-5L n'est pas autorisée. Écrivez à mrdp@icis.ca pour connaître la façon d'obtenir des licences à ces fins.

Veuillez fournir les renseignements suivants et les soumettre à l'ICIS en écrivant à mrdp@icis.ca.

Coordonnées

Organisme :

Site(s) :

Énumérez tous les sites ou campus de l'organisme.

Service:

Nom du demandeur :

Poste :

Téléphone :

Courriel :



Institut canadien
d'information sur la santé

Canadian Institute
for Health Information



Formulaire d'inscription au programme de l'ICIS sur les MRDP

Licence d'utilisation du questionnaire EQ-5D-5L

Utilisation du questionnaire EQ-5D-5L

1. Les données seront-elles recueillies uniquement pour les soins de routine?

Oui

Non Si non, veuillez préciser le but :

2. Veuillez décrire brièvement votre projet de MRDP.

3. Veuillez indiquer la ou les populations de patients ciblées par votre projet de MRDP.

4. Quelle est la source de financement de votre projet?

Si ce projet s'inscrit dans les activités de votre organisation, indiquez « financement interne ». S'il ne fait l'objet d'aucun financement, indiquez « sans objet ».

5. Nombre de patients qui répondront au sondage

Il s'agit du nombre de patients distincts qui répondent au sondage chaque année (un patient qui remplit plus d'un questionnaire est considéré comme un patient distinct). Cette information servira à déterminer les droits de licence, s'il y a lieu.

6. Date de début du projet

7. Date de fin du projet

Si la collecte de données se veut continue, indiquez « sans objet ».



Formulaire d'inscription au programme de l'ICIS sur les MRDP

Licence d'utilisation du questionnaire EQ-5D-5L

8. Indiquez la façon dont les patients rempliront l'EQ-5D-5L.

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent. Si vous avez besoin d'une autre option qui n'est pas énumérée (p. ex. par personne interposée, en personne), sélectionnez « Autre » et précisez.

Papier

Téléphone

Numérique (tablette) — comprend les iPad

Numérique (Web) — comprend l'ordinateur et le service kiosque

Numérique (ANP) — comprend le téléphone

Autre (précisez) :

9. Si vous recueillez les données par voie électronique, précisez le fournisseur, le logiciel et la plateforme qui seront utilisés ou qui sont envisagés.

10. Langue(s)

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Anglais (canadien)

Italien

Chinois (simplifié, Chine)

Pendjabi

Français (canadien)

Coréen

Chinois (simplifié, Malaisie)

Tagalog

Allemand

Polonais

Chinois (simplifié, Singapour)

Hindi

Espagnol

11. J'accepte que l'information recueillie dans le présent formulaire puisse être publiée dans les rapports d'EuroQol sur l'utilisation de l'EQ-5D.

Notez que toute l'information publiée sera anonymisée.

Oui

Non



Annexe A : Licence pour le questionnaire EQ-5D — modalités d'utilisation

Programme de l'ICIS sur les mesures des résultats déclarées par les patients (MRDP) : Licence pour le questionnaire EQ-5D

Modalités d'utilisation

Les modalités de la présente convention régissent l'utilisation du questionnaire EQ-5D (**EQ-5D**), propriété de l'EuroQol Research Foundation.

L'ICIS a obtenu l'autorisation sous licence d'utiliser l'EQ-5D.

Concessionnaire

1. (a) La présente convention lie l'ICIS et le Concessionnaire. Le **Concessionnaire** est un organisme de soins de santé à but non lucratif financé par des fonds publics, comme un hôpital, un centre d'accès aux soins communautaires, une régie régionale de la santé, un réseau local d'intégration des services de santé ou encore un ministère provincial ou territorial, notamment un ministère de la Santé.
(b) Il est entendu que seule une entité qui est un Concessionnaire peut utiliser l'EQ-5D en vertu de la présente convention.

Entrée en vigueur

2. La présente convention entre en vigueur à la date de la première utilisation de l'EQ-5D par le Concessionnaire, pour quelque motif que ce soit (la **Date d'entrée en vigueur**).

Utilisations autorisées

3. Les **Utilisations autorisées** de l'EQ-5D comprennent la collecte de données lors des soins de routine dans le cadre du programme de l'ICIS sur les MRDP et, à cette fin
 - a) l'administration de l'EQ-5D en version papier à des patients canadiens afin d'évaluer leur état de santé et les résultats pour leur santé au Canada, ainsi que d'orienter les processus de prise de décisions et d'évaluation cliniques et du système de santé public canadien;
 - b) l'administration de l'EQ-5D en version électronique à des patients canadiens afin d'évaluer leur état de santé et les résultats pour leur santé au Canada, ainsi que d'orienter les processus de prise de décisions et d'évaluation cliniques et du système de santé public canadien, à condition que le bureau de la direction d'EuroQol approuve la reproduction de l'EQ-5D en version électronique. De plus, tout tiers participant à la reproduction de l'EQ-5D en version électronique devra obtenir une autorisation écrite distincte du bureau de la direction d'EuroQol;
 - c) l'administration de l'EQ-5D par téléphone à des patients canadiens afin d'évaluer leur état de santé et les résultats pour leur santé au Canada, ainsi que d'orienter les processus de prise de décisions et d'évaluation cliniques et du système de santé public canadien;
 - d) la soumission à l'ICIS, de façon directe ou indirecte (p. ex. par l'intermédiaire d'un fournisseur autorisé de logiciels) des données recueillies sur les MRDP.



Annexe A : Licence pour le questionnaire EQ-5D — modalités d'utilisation

Licence et frais

4. (a) Par les présentes, l'ICIS concède au Concessionnaire une licence non exclusive et non transférable aux fins de reproduction et d'utilisation autorisées de l'EQ-5D pendant la Durée de la convention (définie ci-dessous), sous réserve des modalités de la présente convention.

(b) L'ICIS pourrait facturer au Concessionnaire des droits pour le recouvrement des coûts d'utilisation de l'EQ-5D. L'ICIS fera parvenir une facture au Concessionnaire, et celui-ci l'acquittera.

(c) Le Concessionnaire est le seul responsable des droits pour le recouvrement des coûts associés au processus d'approbation des saisies d'écran électroniques décrit dans le paragraphe 3(b) ci-dessus.

Limites

5. (a) Le Concessionnaire ne peut, sans l'autorisation écrite expresse de l'ICIS et de l'EuroQol Research Foundation :
 - (i) faire une utilisation commerciale de l'EQ-5D;
 - (ii) supprimer ou modifier tout avis de droit d'auteur ou avis semblable qui figure sur une partie ou sur l'ensemble de l'EQ-5D;
 - (iii) créer des outils électroniques (comme une version Internet du questionnaire ou un système de RVI) en utilisant l'EQ-5D;
 - (iv) traduire ou modifier l'EQ-5D;
 - (v) publier ou diffuser l'EQ-5D d'une manière qui semble contrevenir aux modalités de la présente convention;
 - (vi) accorder une sous-licence d'utilisation de l'EQ-5D;
 - (vii) utiliser l'EQ-5D à des fins de recherche;
 - (viii) utiliser l'EQ-5D à des fins non liées au programme de l'ICIS sur les MRDP;
 - (ix) utiliser seulement une partie de l'EQ-5D;
 - (x) modifier ou omettre de respecter le script d'un sondage téléphonique qu'a fourni l'ICIS en vue d'administrer l'EQ-5D par téléphone.
- (b) Pour toute question relative aux activités autorisées par la présente convention, le Concessionnaire peut communiquer avec l'ICIS à mrpd@icis.ca.
- (c) Le Concessionnaire
 - (i) veillera à ce que les employés qui utilisent l'EQ-5D prennent connaissance des modalités de la présente convention;
 - (ii) accepte la responsabilité de toutes les utilisations de l'EQ-5D par ses employés comme si elles étaient les siennes.



Annexe A : Licence pour le questionnaire EQ-5D — modalités d'utilisation

Propriété des modifications

6. (a) Par les présentes, le Concessionnaire attribue à l'ICIS toutes les modifications et traductions qu'il fait de l'EQ-5D et renonce aux droits moraux sur ces modifications et traductions au profit de l'ICIS et de ses concessionnaires, à moins que l'ICIS accepte qu'il en soit autrement par écrit.
(b) Le Concessionnaire prendra rapidement toutes les mesures nécessaires pour assurer la cession et la renonciation à la demande de l'ICIS.

Suivi de la licence

7. (a) Le Concessionnaire informera l'ICIS de son intention de recueillir des données sur les MRDP par courriel à mrdp@icis.ca pour que l'ICIS puisse procéder à l'inscription du Concessionnaire auprès de l'EuroQol Research Foundation.
(b) Le Concessionnaire assurera, au meilleur de sa capacité, le suivi du nombre de patients auxquels il soumet l'EQ-5D et communiquera ce nombre à l'ICIS à une fréquence convenue entre les parties.

Marques de commerce et noms

8. (a) Le Concessionnaire n'utilisera ni le nom, ni le nom commercial, ni la marque de commerce, ni tout autre identifiant de l'EuroQol Research Foundation aux fins de publicité, de promotion, de presse ou de communication médiatique, ni à toute autre fin publique, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de l'ICIS.
(b) Chaque exemplaire de l'EQ-5D doit porter la mention suivante : © EuroQol Research Foundation. EQ-5D^{MC} est une marque de commerce de l'EuroQol Research Foundation.
(c) Le Concessionnaire peut utiliser le nom de l'ICIS pour indiquer que l'ICIS lui a accordé une sous-licence d'utilisation de l'EQ-5D.

Propriété

9. (a) Le Concessionnaire reconnaît que l'EuroQol Research Foundation détient les droits de propriété de l'EQ-5D.
(b) Le Concessionnaire n'obtient aucun droit sur l'EQ-5D, hormis les droits expressément accordés aux termes de la présente convention.

Garanties

10. L'EQ-5D est fourni « tel quel » sans garantie de quelque nature que ce soit, notamment sans garantie quant à l'adaptation à un usage particulier.



Annexe A : Licence pour le questionnaire EQ-5D — modalités d'utilisation

Durée et résiliation

11. (a) La **Durée** de la présente convention commence à la Date d'entrée en vigueur et se termine le 28 février 2021 ou au moment où l'ICIS ou le Concessionnaire résilie la convention conformément à l'une des dispositions qui suivent, selon la première éventualité.

(b) Si l'un des droits de l'ICIS relativement à l'EQ-5D est perdu ou contesté, l'ICIS peut immédiatement résilier la présente convention en transmettant un avis au Concessionnaire à cet effet.

(c) L'une ou l'autre partie peut résilier la présente convention pour des fins de commodité en remettant à l'autre partie un préavis de 30 jours.

(d) Dans les 14 jours suivant la résiliation de la présente convention ou l'expiration de sa Durée, le Concessionnaire supprimera ou détruira de façon permanente toutes les copies complètes ou partielles de l'EQ-5D en sa possession ou sous son contrôle, et en attestera la suppression ou la destruction par écrit à l'ICIS.

(e) Il est entendu que le Concessionnaire n'utilisera pas l'EQ-5D après la résiliation de la présente convention ou l'expiration de sa Durée sans l'autorisation écrite, expresse et préalable de l'ICIS.

Avis

12. Les avis donnés entre les parties en vertu de la présente convention doivent être écrits.

Violation des droits de propriété intellectuelle

13. (a) Si le Concessionnaire prend connaissance d'une violation soupçonnée ou avérée des droits de propriété intellectuelle à l'égard de l'EQ-5D, il en informera l'ICIS sans délai et déploiera les efforts raisonnables sur le plan commercial pour aider l'ICIS à protéger ces droits.

(b) En cas de réclamation alléguant une violation des droits de propriété intellectuelle à l'égard de l'EQ-5D et par laquelle le Concessionnaire serait concerné, l'ICIS choisira à son gré de défendre la réclamation ou de conclure un règlement. Le Concessionnaire prendra les mesures nécessaires et fournira les documents et autres éléments demandés par l'ICIS pour l'aider à régler ou à défendre une telle réclamation.

Collecte de données

14. Le Concessionnaire s'assurera de respecter toutes les lois sur la protection de la vie privée en vigueur lors de la collecte de données à l'aide de l'EQ-5D.



Annexe A : Licence pour le questionnaire EQ-5D — modalités d'utilisation

Responsabilité

15. Ni l'ICIS ni l'EuroQol Research Foundation ne seront tenus responsables envers le Concessionnaire de dommages, y compris, entre autres, des dommages directs, indirects, accessoires, spéciaux ou consécutifs, même si l'ICIS avait été prévenu de la possibilité de tels dommages ou d'une réclamation, ou même s'ils étaient prévisibles. L'ICIS n'assumera aucune responsabilité à l'endroit du Concessionnaire pour des dommages ou pertes, quels qu'ils soient, découlant ou résultant de la possession ou de l'utilisation de l'EQ-5D par le Concessionnaire, peu importe qu'il s'agisse d'une responsabilité délictuelle (y compris la négligence), d'une responsabilité contractuelle (y compris une violation fondamentale) ou d'un autre motif en lien avec la présente convention. Les limitations prévues par la présente disposition s'appliquent, même si la violation ou le manquement en cause est une violation d'une condition fondamentale.

Indemnisation

16. Le Concessionnaire indemnifiera l'ICIS et l'EuroQol Research Foundation pour l'ensemble des réclamations, dommages, pertes, actions et autres poursuites, coûts et frais raisonnables (y compris les frais juridiques), quelle qu'en soit la cause, y compris, entre autres, une violation de contrat, une responsabilité stricte, un délit (y compris la négligence) ou toute autre cause fondée en droit ou en équité, découlant ou résultant de l'utilisation de l'EQ-5D par le Concessionnaire.

Dispositions générales

17. La présente convention constitue l'intégralité de l'entente convenue entre les parties concernant l'objet des présentes. Si l'une des dispositions de cette convention est réputée nulle ou autrement non exécutoire par une autorité compétente, le reste de la convention restera en vigueur. Une partie qui manque ou tarde à exercer un droit ou une obligation en vertu de la présente convention peut néanmoins exercer ce droit ou cette obligation ultérieurement. Le Concessionnaire ne peut pas céder la présente convention sans autorisation écrite, expresse et préalable de l'ICIS. La convention ne peut être modifiée que par une entente mutuelle écrite entre les parties. La présente convention est régie par les lois applicables en Ontario et doit être interprétée en conséquence, sans égard aux principes de conflits de lois. Le Concessionnaire convient que tout conflit survenant dans le cadre de la présente convention sera réglé par les tribunaux à Ottawa (Ontario, Canada). Le futur simple, lorsqu'il est utilisé dans la présente convention, exprime l'obligation de s'y conformer. Les articles 4(b), 6, 7, 9, 13(b), 15 et 16 demeurent en vigueur même après la fin de la présente convention.

-- Fin de la convention --